Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260831-2026_0065-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 août 2026

Date de convocation :
25 août 2026

Date d'affichage :
25 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yann FRABOULET

DCM2026/065 : PARTICIPATION FRAIS TRANSPORT SCOLAIRE 2025 - CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un service de transport scolaire est assuré pour les élèves de Châtelaudren-Plouagat et de Saint-Jean-Kerdaniel.

10 enfants de la commune sont concernés pour la période de janvier à juillet 2025 et 9 enfants pour la période de septembre à décembre 2025, ce qui représente une somme de 1212.31 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE de la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat fixant le montant de la participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel pour le transport scolaire de janvier à décembre 2025 à 1212.31 € ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour le règlement de la somme correspondante**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yann FRABOULET

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE